

Comité décisionnel de l'administration générale
Gouvernance scolaire – Pouvoirs délégués à la Direction générale en lien avec le projet de loi 40
(articles 298 et 299 du projet de loi)

Procès-verbal de la séance du comité décisionnel de l'administration générale de la Commission scolaire des Samares, tenue le 8 septembre 2020, à 13 h 30, en visioconférence, à laquelle séance sont présentes :

- **Madame Nancy Lapointe**, directrice générale
- **Madame Pascale Damato**, directrice générale adjointe
- **Monsieur François Morin**, directeur général adjoint
- **Madame Marie-Élène Laperrière**, secrétaire générale et directrice du Service des communications
- **Madame Audrey Dugas**, directrice du Service des ressources humaines
- **Madame Annie Fournier**, directrice du Service des ressources matérielles
- **Madame Marie-Claude Fredette**, directrice du Service des ressources financières
- **Madame Julie Riopel**, directrice des Services éducatifs
- **Monsieur Daniel Beaumier**, directeur du Service des technologies de l'information
- **Monsieur Richard Desjardins**, directeur du Centre multiservice des Samares
- **Monsieur Eddy Lajeunesse**, directeur du Service de l'organisation scolaire et du transport

SUJET EN DÉCISION

1. AMENDEMENT AU PLAN D'EFFECTIFS DES ADMINISTRATRICES ET DES ADMINISTRATEURS – ANNÉE 2020-2021

CONSIDÉRANT la procédure concernant l'affectation et la mutation applicable aux administratrices et aux administrateurs, laquelle a été adoptée par voie de résolution au comité exécutif (C.E.-075-191202);

CONSIDÉRANT que le plan d'effectifs des administratrices et des administrateurs a été adopté par voie de résolution au conseil des commissaires (C.C.-080-200127);

CONSIDÉRANT le départ de la direction adjointe du Service du secrétariat général et des communications;

CONSIDÉRANT les besoins du Service et de l'organisation;

CONSIDÉRANT la consultation effectuée auprès de l'Association des administratrices et des administrateurs;

IL EST RECOMMANDÉ :

D'AMENDER le plan d'effectifs des administratrices et des administrateurs – Année 2020-2021 :

- en abolissant le poste de direction adjointe au Service du secrétariat général et des communications;
- en créant un poste de coordonnatrice, coordonnateur au Service du secrétariat général et des communications.

En vertu des pouvoirs délégués selon les articles 298 et 299 de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires :

LA DIRECTION GÉNÉRALE AUTORISE CETTE DÉCISION.

DÉCISION CDAG – 62 – 2020-09-08

2. SUJETS À VENIR (ANNEXE)
3. REGISTRE DES DÉCISIONS (ANNEXE)

Nancy Lapointe
Directrice générale

Marie-Élène Laperrière
Secrétaire générale